



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/40/418

S/17310

27 juin 1985

FRANÇAIS

ORIGINAL ANGLAIS/ARABE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Point 34 de la liste préliminaire\*

QUESTION DE NAMIBIE

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 26 juin 1985, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une déclaration officielle prononcée le 21 juin 1985 à Khartoum par le Ministre des affaires étrangères de la République démocratique du Soudan au sujet de l'agression commise, le 14 juin 1985, par le régime raciste sud-africain contre la capitale de la République du Botswana.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) Omer Y. BIRDO

\* A/40/50/Rev.1.

## ANNEXE

Communiqué du Ministère des affaires étrangères de la  
République démocratique du Soudan relatif à l'agression  
perpétrée contre la République du Botswana

Le régime raciste de Pretoria vient de se livrer une fois de plus à un acte d'agression visant à ébranler la stabilité des Etats africains voisins et à violer leur intégrité territoriale, leur espace aérien, leur indépendance et leur souveraineté nationale. Hier matin, nous avons reçu des agences de presse la nouvelle de l'agression brutale perpétrée par les forces du régime d'apartheid contre le Botswana frère, sous prétexte d'éliminer les bases du Congrès national africain dans ce pays. Vivement préoccupé par cette agression, le Gouvernement de la République démocratique du Soudan condamne énergiquement la violation de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Botswana par l'Afrique du Sud. La guerre larvée d'agression livrée par le régime d'apartheid et l'Afrique du Sud aux Etats africains de première ligne, constitue une menace manifeste pour l'ensemble des pays africains et met gravement en danger la paix et la sécurité internationales. Face à ces événements, le Gouvernement de la République démocratique soudanaise exprime son appui total à la demande de convocation immédiate que le Secrétaire général par intérim de l'Organisation de l'unité africaine a adressée au Conseil de sécurité et lance un appel à l'Organisation des Nations Unies, représentée par le Conseil de sécurité, pour qu'elle assume toutes ses responsabilités et mette en oeuvre, contre le régime d'apartheid, les mesures préventives énoncées au Chapitre VII de la Charte. Le fait que la République sud-africaine persiste dans sa politique d'agression place l'Organisation des Nations Unies face à l'une des plus graves crises de son histoire et constitue un défi manifeste à sa crédibilité, à son efficacité et à sa capacité d'assumer ses responsabilités pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'opération menée par l'Afrique du Sud confirme indubitablement que le régime raciste se refuse à toute solution, comme elle confirme son obstination à utiliser la force pour réduire les peuples en lutte du continent africain et perpétuer le système d'apartheid. Il incombe au Conseil de sécurité d'agir sans délai en vue de prendre des sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud, pour faire triompher les nobles principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. La République démocratique du Soudan, tout en condamnant l'opération militaire brutale menée contre la République soeur du Botswana, proclame sa solidarité avec le peuple du Botswana et réaffirme son soutien total à la lutte politique et armée pour la liberté, l'indépendance et l'élimination de la domination coloniale et l'oppression raciste que livrent les peuples namibien et sud-africain sous l'égide de la SWAPO et du Congrès national africain.